



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 9 mai 2007

Monsieur le Président,

Chaque année, depuis la tenue du Sommet du Millénaire en 2000, une cérémonie des traités est organisée en marge du débat général de l'Assemblée générale pour donner aux délégations l'occasion de signer ou de ratifier des traités déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ou d'y adhérer, et de démontrer ainsi leur attachement au principe de la primauté du droit dans les relations internationales. Cette année, cette cérémonie se tiendra du 25 au 27 septembre et les 1<sup>er</sup> et 2 octobre au Siège de l'Organisation, à New York, parallèlement au débat général de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Elle sera placée sous le « Thème 2007 : Vers une participation et une mise en œuvre universelles – Un cadre juridique général pour la paix, le développement et les droits de l'homme ». Je vous invite à saisir cette occasion pour signer ou ratifier les traités déposés auprès de moi auxquels votre pays n'est pas encore partie, ou pour y adhérer.

L'Assemblée générale rappelle régulièrement aux États Membres qu'il est important qu'ils deviennent parties aux conventions adoptées sous ses auspices. Elle leur a demandé d'envisager de devenir parties à ces conventions et de les appliquer. En particulier, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, elle a manifesté son soutien à la cérémonie annuelle des traités et souligné combien il importait que les États deviennent parties aux conventions relatives à divers sujets, déposées auprès du Secrétaire général, et les mettent en application.

Le thème de la cérémonie de cette année – la première de mon mandat de Secrétaire général – a pour objet d'appeler l'attention sur le but que nous recherchons, à savoir favoriser une participation et une application universelles. Elle met l'accent sur les questions touchant directement les êtres humains : la sécurité, l'environnement, le développement et la dignité humaine.

Vous trouverez en annexe la liste des traités déposés auprès de moi qui seront mis en exergue à la cérémonie de 2007. La Section des traités du Bureau des affaires juridiques publiera un document intitulé « Thème 2007 : Vers une participation et une mise en œuvre universelles – Un cadre juridique général pour la paix, le développement et les droits de l’homme », résumant les objectifs et les principales dispositions de ces instruments.

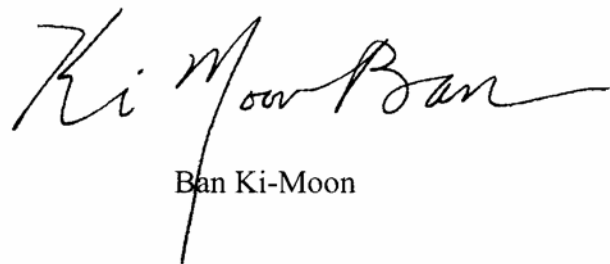
Selon la tradition instituée lors du Sommet du Millénaire, la cérémonie des traités se tiendra dans une salle du bâtiment de l’Assemblée générale réservée à cet effet, et les installations nécessaires seront mises à la disposition des médias.

Il va de soi que les délégations pourront également saisir cette occasion pour signer ou ratifier tout autre traité dont je suis le dépositaire, ou pour y adhérer.

En plus des actions qu’ils entreprennent pour participer au cadre conventionnel international, les États doivent également adopter les mesures nécessaires pour que les obligations découlant des traités soient respectées au niveau de leurs juridictions internes. Comme l’a fait mon prédécesseur dans son rapport du Millénaire, j’invite également les États qui auraient besoin d’assistance à ce sujet à m’en faire part.

Je vous prie de bien vouloir m’informer de votre intention de signer ou ratifier des traités dont je suis le dépositaire, ou d’y adhérer à l’occasion de la cérémonie des traités de 2007, au plus tard le 1er septembre 2007, afin que le Secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.



Ban Ki-Moon